



Délibération n° CA 2023_03_01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : FINANCES – Approbation du Compte de gestion 2022 CIAS (M14)

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil d'Administration prend connaissance du compte de gestion 2022 du CIAS (M14) établi par le Receveur.

	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
CIAS	753 875,03	1 014 913,49

.../...



Délibération n° CA 2023_03_01

Objet : FINANCES – Approbation du Compte de gestion 2022 CIAS (M14) - suite

Le Receveur ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et ayant procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte de gestion 2022, dressé par Monsieur le Trésorier de Chartres de Bretagne, du budget CIAS (M14).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent le compte de gestion 2022 du budget CIAS (M14).

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2023_03_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10 – Présents lors du vote : 9 (le Président étant sorti)

Objet : FINANCES – Vote du Compte Administratif 2022 CIAS (M14)

Le compte administratif 2022 du CIAS (M14) est soumis au Conseil d'Administration. Il s'établit comme suit :

CIAS Section de Fonctionnement CA 2022 :

Chapitre	BP 2022	DM	BP 2022 + DM	CA 2022	Taux de réalisation / Budget
Dépenses	5 877 565,90	68 900,00	5 946 465,90	4 898 656,50	83,34%
011 - Charges à caractère général	1 141 174,00	0,00	1 141 174,00	1 076 407,59	94,32%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 255 715,00	0,00	3 255 715,00	3 163 075,75	97,15%
022 - Dépenses imprévues	62 000,00	0,00	62 000,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	139 005,00	0,00	139 005,00	141 760,98	101,98%
65 - Autres charges de gestion courante	1 213 894,90	0,00	1 213 894,90	429 567,73	35,39%
66 - Charges financières	55 777,00	0,00	55 777,00	53 544,45	96,00%
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00%
68 - Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00	68 900,00	68 900,00	34 300,00	#DIV/0!
Recettes	5 877 565,90	68 900,00	5 946 465,90	4 901 016,12	83,39%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 012 553,87	0,00	1 012 553,87	0,00	0,00%
013 - Atténuations de charges	122 420,00	-105,00	122 315,00	103 840,49	84,82%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	1 104,80	105,00	1 209,80	1 207,23	109,27%
70 - Produits des services, du domaine et ven	2 163 310,00	0,00	2 163 310,00	2 146 608,94	99,23%
74 - Dotations et participations	1 762 305,23	68 900,00	1 831 205,23	1 884 613,42	106,94%
75 - Autres produits de gestion courante	737 300,00	0,00	737 300,00	720 746,52	97,75%
76 - Produits financiers	35 572,00	0,00	35 572,00	35 582,71	100,03%
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	5 791,95	#DIV/0!
78 - Reprises sur provisions semi-budgétaires	43 000,00	0,00	43 000,00	2 624,86	6,10%
Résultat de l'année 2022				2 359,62	
Résultat cumulé				1 014 913,49	

Délibération n° CA 2023_03_02

Objet : FINANCES – Vote du Compte Administratif 2022 CIAS (M14) - suite

CIAS Section d'Investissement CA 2022 :

Designation comptable	BP 2022	DM	BP 2022+DM	CA 2022	Restes à réaliser 2022
Dépenses	1 072 647,00	297,00	1 072 944,00	323 153,97	7 540,60
040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	1 104,80	105,00	1 209,80	1 207,23	0,00
13911 - Etat et établissements nationaux	1 104,80	105,00	1 209,80	1 207,23	
16 - Emprunts et dettes assimilées	270 000,00	0,00	270 000,00	260 638,03	0,00
1641 - Emprunts en euros	270 000,00	0,00	270 000,00	260 638,03	
20 - Immobilisations incorporelles	25 200,00	0,00	25 200,00	16 419,00	5 676,00
205 - Concessions et droits similaires, brevet	25 200,00	0,00	25 200,00	16 419,00	5 676,00
21 - Immobilisations corporelles	483 133,74	192,00	483 325,74	44 889,71	1 864,80
2135 - Installations générales, agencements, am	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	
2183 - Matériel de bureau et matériel Informati	15 000,00	0,00	15 000,00	14 862,40	
2188 - Autres immobilisations corporelles	448 133,74	192,00	448 325,74	30 027,31	1 864,80
23 - Immobilisations en cours	277 208,46	0,00	277 208,46	0,00	0,00
2313 - Constructions	277 208,46	0,00	277 208,46	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
274 - Prêts	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
020 - Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
020 - Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00
Recettes	1 075 780,74	297,00	1 076 077,74	323 537,26	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	753 194,74	297,00	753 491,74	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	753 194,74	297,00	753 491,74	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	139 005,00	0,00	139 005,00	141 760,98	0,00
	139 005,00			141 760,98	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 193,00	0,00	16 193,00	16 193,15	0,00
10222 - FCTVA	16 193,00	0,00	16 193,00	16 193,15	
13 - Subventions d'investissement	3 000,00	0,00	3 000,00	2 195,56	0,00
1311 - Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	2 195,56	
1318 - Autres	3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	
27 - Autres immobilisations financières	164 388,00	0,00	164 388,00	163 387,57	0,00
274 - Prêts	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	
2763 - Créances sur des collectivités et établi	163 388,00	0,00	163 388,00	163 387,57	
Résultat de l'exercice 2022	0,00	0,00	0,00	393,29	-7 540,80
Résultat cumulé	0,00	0,00	0,00	753 875,03	0,00

Après en avoir délibéré (Monsieur PITON en tant que Président est sorti de la salle et n'a pas participé au vote), les membres du Conseil d'Administration votent le compte administratif 2022 du CIAS (M14).

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président
à
l'Ouest
de
Rennes
Gabin PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2023_03_03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : FINANCES – Vote du Budget primitif 2023 CIAS (M14)

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des propositions budgétaires 2023 pour le CIAS (M14).

CIAS Section de fonctionnement BP 2023 :

Chapitre	BP 2022 + DM	BP 2023 avec report	Ecart BP 2023/BP 2022	Variation en %
Dépenses	5 946 465,90	6 224 952,00	278 486,10	4,68%
011 - Charges à caractère général	1 141 174,00	1 223 110,00	81 936,00	7,18%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 255 715,00	3 514 123,00	258 408,00	7,94%
022 - Dépenses imprévues	62 000,00	62 000,00	0,00	0,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	139 005,00	145 000,00	5 995,00	4,31%
65 - Autres charges de gestion courante	1 213 894,90	1 223 516,00	9 621,10	0,79%
66 - Charges financières	55 777,00	42 203,00	-13 574,00	-24,34%
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00	15 000,00	5 000,00	50,00%
68 - Dotations aux provisions semi budgétaire	68 900,00		-68 900,00	-100,00%
Recettes	5 946 465,90	6 224 952,00	278 486,10	4,68%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 012 553,87	1 014 913,49	2 359,62	0,23%
013 - Atténuations de charges	122 315,00	95 386,32	-26 928,68	-22,02%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre se	1 209,80	1 647,23	437,43	36,16%
70 - Produits des services, du domaine et ven	2 163 310,00	2 516 965,86	353 655,86	16,35%
74 - Dotations et participations	1 831 205,23	1 663 468,10	-167 737,13	-9,16%
75 - Autres produits de gestion courante	737 300,00	882 000,00	144 700,00	19,63%
76 - Produits financiers	35 572,00	27 521,00	-8 051,00	-22,63%
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00%
78 - Reprises sur provisions semi budgétaires	43 000,00	23 050,00	-19 950,00	-46,40%

Délibération n° CA 2023_03_03

Objet : FINANCES – Vote du Budget primitif 2023 CIAS (M14) - suite

CIAS Section d'Investissement BP 2023 :

Désignation comptable	BP 2022	Restes à réaliser 2022	BP 2023 avec Report	Ecart BP 2023/BP2022
Dépenses	1 076 077,74	7 540,80	1 063 381,03	-12 696,71
040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	1 209,80	0,00	1 647,23	437,43
13911 - Etat et établissements nationaux	1 209,80		1 647,23	
16 - Emprunts et dettes assimilées	270 000,00	0,00	286 000,00	16 000,00
1641 - Emprunts en euros	270 000,00		286 000,00	
20 - Immobilisations incorporelles	27 400,00	5 676,00	40 676,00	13 276,00
205 - Concessions et droits similaires, brevet	27 400,00	5 676,00	40 676,00	
21 - Immobilisations corporelles	484 259,48	1 864,80	414 057,80	-70 201,68
2135 - Installations générales, agencements, am	20 000,00		20 000,00	
2182- Véhicule de transport				
2183 - Matériel de bureau et matériel Informati	15 000,00		58 000,00	
2188 - Autres immobilisations corporelles	449 259,48	1 864,80	336 057,80	
23 - Immobilisations en cours	277 208,46	0,00	300 000,00	22 791,54
2313 - Constructions	277 208,46	0,00	300 000,00	
27 - Autres immobilisations financières	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00
274 - Prêts	1 000,00	0,00	1 000,00	
020 - Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	20 000,00	5 000,00
020 - Dépenses imprévues	15 000,00	0,00	20 000,00	
Recettes	1 076 077,74	0,00	1 063 381,03	-12 696,71
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	753 491,74	0,00	753 875,03	383,29
001 - Solde d'exécution de la section d'invest	753 491,74		753 875,03	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre se	139 005,00	0,00	145 000,00	5 995,00
139 005,00	139 005,00		145 000,00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 193,00	0,00	11 661,00	-4 532,00
10222 - FCTVA	16 193,00		11 661,00	
13 - Subventions d'investissement	3 000,00	0,00	0,00	-3 000,00
1311 - Etat et établissements nationaux	0,00			
1318 - Autres	3 000,00			
27 - Autres immobilisations financières	164 388,00	0,00	152 845,00	-11 543,00
274 - Prêts	1 000,00		1 000,00	
2763 - Créances sur des collectivités et établi	163 388,00		151 845,00	
Solde	0,00	-7 540,80	0,00	0,00

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration votent le budget primitif 2023 pour le CIAS (M14) en intégrant les résultats antérieurs N-1.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



Le Président

Alain PITON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

*L'an deux mille vingt-trois
le mercredi 15 mars à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : FINANCES – Approbation des comptes de gestion 2022 (M22)

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Le Conseil d'Administration prend connaissance des comptes de gestion 2022 des budgets M22, établis par le Receveur.

	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
BUDGET	Prélèvement sur fond de roulement	Compte de résultat consolidé
EHPAD	-441 716,06	-242 668,31
	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
SAAD	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice	1 346,52	-37 566,17
	RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
SSIAD	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Résultat de l'exercice	6846,5	62 744,83

.../...



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Affiché le
ID : 035-263501835-20230315-D_CA2023_03_04-DE

Délibération n° CA 2023_03_04

Objet : FINANCES – Approbation des comptes de gestion 2022 (M22) - suite

Le Receveur ayant repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et ayant procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver les comptes de gestion 2022, dressés par Monsieur le Trésorier de Chartres de Bretagne, des budgets M22 (EHPAD, SAAD et SSIAD).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les comptes de gestion 2022 des budgets M22 (EHPAD, SAAD et SSIAD) présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



*DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10 – Présents lors du vote : 9 (le Président étant sorti)

Objet : FINANCES – Vote du Compte Administratif EHPAD 2022 (M22)

Le compte administratif 2022 du budget EHPAD (M22) est soumis au Conseil d'Administration.

Il s'établit comme suit :

ERRD EHPAD 2022 :

Compte de résultat ERRD 2022

EHPAD Fusionné	ERRD 2021	ERRD 2022	Ecart ERRD / ERRD 2021	% ERRD2022 / ERRD 2021
GR 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 529 622,03	1 576 460,76	46 838,73	3,06%
GR 2 : Dépenses afférentes au personnel	7 003 027,18	7 288 491,10	285 463,92	4,08%
GR 3 : Dépenses afférentes à la structure	1 481 329,24	1 470 973,66	- 10 355,58	-0,70%
Total Dépenses	10 013 978,45	10 335 925,52	321 947,07	3,21%
GR 1 : Produits de la tarification	8 835 043,05	9 308 874,06	473 831,01	5,36%
ENR 2021 versés en 2022		182 071,27	182 071,27	
Autres financements complémentaires dec	650 699,82	271 649,00	- 379 050,82	
GR 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	304 338,83	263 898,51	- 40 440,32	-13,29%
GR 3 : Produits financiers, non encaissables	99 448,11	66 764,37	- 32 683,74	-32,87%
Total Recettes	9 889 529,81	10 093 257,21	203 727,40	2,06%
Report à nouveau excédentaire	45000			
Résultat comptable	- 79 448,64	- 242 668,31		



Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Affiché le
ID : 035-263501835-20230315-D_CA2023_03_05-DE

Délibération n° CA 2023_03_05

Objet : FINANCES – Vote du Compte Administratif EHPAD 2022 (M22) - suite

Après en avoir délibéré (Monsieur PITON en tant que Président est sorti de la salle et n'a pas participé au vote), les membres du Conseil d'Administration votent le compte administratif 2022 du budget EHPAD (M22) présenté ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2023_03_06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10 – Présents lors du vote : 9 (le Président étant sorti)

Objet : FINANCES – Vote du Compte Administratif SAAD 2022 (M22)

Le compte administratif 2022 du budget SAAD (M22) est soumis au Conseil d'Administration.

Il s'établit comme suit :

Section de fonctionnement SAAD :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2021	autorise 2022	BP + DM 2022	CA 2022	Ecart/autorisé	Ecart/CA N-1
Report		154 970.25	154 970.25		-154 970.25	-
Charges courantes	30 412.43	31 262.00	34 262.00	27 699.70	- 4 362.30	- 2 512.73
Charges de personnel	1 210 804.10	1 184 179.00	1 184 179.00	1 113 652.50	- 70 526.50	- 97 151.60
Charges de structure	48 167.17	48 164.00	62 004.00	57 804.90	9 640.90	9 637.73
Total général	1 289 383.70	1 419 575.25	1 435 415.25	1 199 357.10	- 220 218.15	- 90 026.60
Recettes de Fonctionnement	CA 2021	autorise 2022	BP + DM 2022	CA 2022	Ecart/autorisé	Ecart/CA N-1
Report					-	-
Recettes tarification	1 196 857.17	1 177 227.00	1 192 330.00	1 104 222.86	- 72 304.14	- 91 934.31
Autres recettes courantes	13 222.66	233 135.13	233 070.13	43 480.98	- 189 146.15	30 766.32
Recettes exceptionnelles	5 906.49	9 213.12	9 213.12	12 879.09	3 665.97	6 972.60
Total général	1 215 986.32	1 419 575.25	1 435 415.25	1 161 790.93	- 257 784.32	- 54 195.39
Solde	- 73 397.38	-	-	- 37 566.17	- 37 566.17	35 831.21
APA	- 57 963.77			- 9 673.67	- 9 673.67	48 290.10
HAPA - Services Ménagers	- 15 433.61			- 27 892.50	- 27 892.50	- 12 458.89

Délibération n° CA 2023_03_06

Objet : FINANCES – Vote du Compte Administratif SAAD 2022 (M22) - suite

Section d'Investissement SAAD :

Dépenses Investissement	BP 2022	DM 2022	BP + DM 2022	CA 2022
Report				
Reprise sur provisions	9 213.12		9 213.12	-
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	10 000.00	338.00	10 338.00	-
Immobilisations en cours				
Total	19 213.12	338.00	19 551.12	-

Recettes Investissement	BP 2022	DM 2022	BP + DM 2022	CA 2022
Report	18 938.12		18 938.12	
FCTVA				
Excédent affecté à l'investissement				
Emprunt				
Provisions/ dépréciation compte redevable		338.00	338.00	1 071.52
Amortissements	275.00		275.00	275.00
Total	19 213.12	338.00	19 551.12	1 346.52
Résultat investissement				1 346.52
Résultat incorporé				18 938.12
RESULTAT A AFFECTER				20 284.64

Après en avoir délibéré (Monsieur PITON en tant que Président est sorti de la salle et n'a pas participé au vote), les membres du Conseil d'Administration votent le compte administratif 2022 du budget SAAD (M22) présenté ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

*DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le*

Délibération n° CA 2023_03_07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10 – Présents lors du vote : 9 (le Président étant sorti)

Objet : FINANCES – Vote du Compte Administratif SSIAD 2022 (M22)

Le compte administratif 2022 du budget SSIAD (M22) est soumis au Conseil d'Administration.

Il s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement SSIAD :

Dépenses de Fonctionnement	CA 2021	autorise 2022	BP + DM 2022	CA 2022	Ecart/autorisé	Ecart/CA N-1
Report					-	-
Charges courantes	25 748.43	26 265.00	30 265.00	28 743.41	2 478.41	2 994.98
Charges de personnel	915 771.53	986 953.98	1 074 366.17	1 000 573.62	13 719.64	84 902.09
Charges de structure	75 511.62	55 214.00	71 527.00	71 482.11	16 268.11	- 4 029.51
Total général	1 017 031.58	1 068 432.98	1 176 178.17	1 100 899.14	32 466.16	83 867.56

Recettes de Fonctionnement	CA 2021	autorise 2022	BP + DM 2022	CA 2022	Ecart/autorisé	Ecart/CA N-1
Report					-	-
Recettes tarification	1 009 620.20	1 040 232.98	1 146 665.17	1 156 095.47	115 822.49	146 435.27
Autres recettes courantes	36 546.52	28 200.00	29 513.00	7 568.90	- 20 631.10	- 28 977.62
Recettes exceptionnelles				19.60	19.60	19.60
Total général	1 046 166.72	1 068 432.98	1 176 178.17	1 163 673.97	95 210.99	117 477.25
Solde	29 135.14			62 744.83	62 744.83	33 609.69

Résultat SSIAD	13 960.05			58 838.36	58 838.36	44 878.91
Résultat ESAME	15 175.89			3 905.86	3 905.86	-11 269.23

.../...

Délibération n° CA 2023_03_07

Objet : FINANCES – Vote du Compte Administratif SSIAD 2022 (M22) - suite

Section d'Investissement SSIAD :

Dépenses Investissement	BP 2022	DM 2022	BP + DM 2022	CA 2022
Report				
Excédent prévisionnel d'investissement	128 976.83		128 976.83	
Provision pour risque				
Immobilisations incorporelles	20 000.00	1 313.00	21 313.00	7 250.00
Immobilisations corporelles	8 000.00		8 000.00	
Immobilisations en cours				
Total	156 976.83	1 313.00	158 289.83	7 250.00
Recettes Investissement	BP 2022	DM 2022	BP + DM 2022	CA 2022
Report	154 192.83		154 192.83	
FCTVA				
Autres provisions pour charges		1 313.00	1 313.00	1 312.50
Excédent affecté à l'investissement				10 000.00
Emprunt				
Amortissements	2 784.00		2 784.00	2 784.00
Total	156 976.83	1 313.00	158 289.83	14 096.50
Résultat investissement				6 846.50
Résultat incorporé				154 192.83
RESULTAT A AFFECTER				161 039.33

Après en avoir délibéré (Monsieur PITON en tant que Président est sorti de la salle et n'a pas participé au vote), les membres du Conseil d'Administration votent le compte administratif 2022 du budget SSIAD (M22) présenté ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Président
à
l'Ouest
de
Rennes
Blain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2023_03_08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – **35310 MORDELLES**, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : FINANCES – Proposition d'affectation des résultats EHPAD 2022 (M22)

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la proposition d'affectation des résultats du budget EHPAD 2022 (M22) présentée ci-dessous.

EHPAD - Proposition d'affectation des résultats par section : -242 668.31 € au compte 119 report à nouveau déficitaire

Déficit hébergement : -106 558.53 €

Déficit dépendance : -26 627.05€

Déficit Soins : - 109 482.73 €

Répartition par Section EHPAD :

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé
TOTAL DES CHARGES	4 558 924.55	1 590 103.04	4 186 897.93	10 335 925.52
TOTAL DES PRODUITS	4 452 366.02	1 563 475.99	4 077 415.20	10 093 257.21
RESULTAT COMPTABLE	-106 558.53	-26 627.05	-109 482.73	-242 668.31
RESULTAT INCORPORE				
RESULTAT A AFFECTER	-106 558.53	-26 627.05	-109 482.73	-242 668.31

.../...

Délibération n° CA 2023_03_08

Objet : FINANCES – Proposition d'affectation des résultats EHPAD 2022 (M22) - suite

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition d'affectation des résultats du budget EHPAD 2022 (M22) qui sera transmise aux autorités de tarification.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



*DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le*



Délibération n° CA 2023_03_09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : FINANCES – Proposition d'affectation des résultats SAAD 2022 (M22)

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la proposition d'affectation des résultats 2022 du budget SAAD (M22) présentée ci-dessous.

SAAD - Proposition d'affectation des résultats : -192 536.42 €

Au compte 119 : report à nouveau déficitaire :

- APA :
 - Déficit affecté aux charges courantes : -94 055.13 €
- HAPA Services Ménagers :
 - Déficit affecté aux charges courantes : -98 481.29 €

Délibération n° CA 2023_03_09

Objet : FINANCES – Proposition d'affectation des résultats SAAD 2022 (M22) - suite

Le tableau joint précise cette répartition :

Répartition par section SAAD :

	APA	HAPA	Total
TOTAL DES CHARGES	855 878.43	343 478.67	1 199 357.10
TOTAL DES PRODUITS	846 204.76	315 586.17	1 161 790.93
RESULTAT COMPTABLE	-9 673.67	-27 892.50	-37 566.17
RESULTAT INCORPORE N-2	-84 381.46	-70 588.79	-154 970.25
RESULTAT CUMULE A AFFECTER	-94 055.13	-98 481.29	-192 536.42

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition d'affectation des résultats 2022 du budget SAAD (M22) qui sera transmise aux autorités de tarification.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



Le Président
[Signature]
Alain PITON



Délibération n° CA 2023_03_10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : FINANCES – Proposition d'affectation des résultats SSIAD 2022 (M22)

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la proposition d'affectation des résultats 2022 du budget SSIAD (M22) présentée ci-dessous.

SSIAD/ESAME - Proposition d'affectation des résultats : 62 744.83 €

- Au compte 10686 Réserve de compensation :
 - SSIAD : Réserve de compensation : 38 838.96 €
 - ESAME : Réserve de compensation : 3 905.87 €
- Au compte 10682 : Excédent affecté à l'investissement : 20 000 €

Délibération n° CA 2023_03_10

Objet : FINANCES – Proposition d'affectation des résultats SSIAD 2022 (M22) –suite

Le tableau joint précise cette répartition :

Répartition par section SSIAD :

	SSIAD	ESAME	Total BUDGET
TOTAL DES CHARGES	937 295.02	163 604.12	1 100 899.14
TOTAL DES PRODUITS	996 133.98	167 509.99	1 163 643.97
RESULTAT COMPTABLE	58 838.96	3 905.87	62 744.83
RESULTAT INCORPORE			
RESULTAT A AFFECTER	58 838.96	3 905.87	62 744.83

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent la proposition d'affectation des résultats 2022 du budget SSIAD (M22) qui sera transmise aux autorités de tarification.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président



Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le



Délibération n° CA 2023_03_11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : FINANCES – Vote du Budget Primitif 2023 EPRD EHPAD (M22)

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des propositions budgétaires 2023 EPRD EHPAD (M22) :

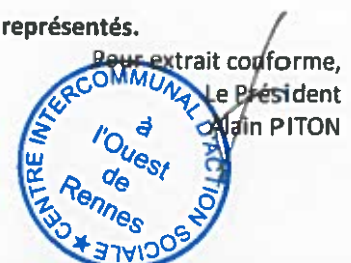
Budget EPRD EHPAD 2023 :

EHPAD Fusionné	ERRD 2022	EPRD 2023 Vote mars 2023	Ecart EPRD 2023/ERRD 2022	%
GR 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 576 460,76	1 672 112,00	95 651,24	6,07%
GR 2 : Dépenses afférentes au personnel	7 288 491,10	7 265 037,00	- 23 454,10	-0,32%
GR 3 : Dépenses afférentes à la structure	1 470 973,66	1 681 882,00	210 908,34	14,34%
Total Dépenses	10 335 925,52	10 619 031,00	283 105,48	2,74%
GR 1 : Produits de la tarification	9 308 874,06	9 684 026,62	375 152,56	4,03%
CNR 2021 versés en 2022	182 071,27		-182 071,27	
Autres financements complémentaires	271 649,00	628 855,38	357 206,38	
GR 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	263 898,51	253 820,00	- 10 078,51	-3,82%
GR 3 : Produits financiers, non encaissables	66 764,37	52 329,00	- 14 435,37	-21,62%
Total Recettes	10 093 257,21	10 619 031,00	525 773,79	5,21%
Résultat comptable	- 242 668,31	-	242 668,31	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent et votent les budgets primitifs 2023 EPRD EHPAD (M22).

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
 Transmise en Préfecture le
 Publiée ou notifiée le





Délibération n° CA 2023_03_12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

*L'an deux mille vingt-trois
le mercredi 15 mars à 20 heures,*

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : FINANCES – Vote du Budget primitif SAAD 2023 (M22)

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des propositions budgétaires 2023 pour le SAAD (M22) :

Budget SAAD 2023 exécutoires - Section de fonctionnement :

SAAD BUDGET 2023 EXECUTOIRE	APA	Services Ménagers	TOTAL BUDGET EXECUTOIRE 2023
Déficit antérieur reporté année 2021	65 570.07	40240.54	105 810.61
GR 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	23 800.00	4 200.00	28 000.00
GR 2 : Dépenses afférentes au personnel	783 599.46	325 842.02	1 109 441.48
GR 3 : Dépenses afférentes à la structure	49 725.00	8 775.00	58 500.00
Total Dépenses	922 694.53	379 057.56	1 301 752.09
Excédent antérieur reporté			-
GR 1 : Produits de la tarification	795 195.00	308 008.00	1 103 195.00
GR 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	127 499.53	71 057.56	198 557.09
GR 3 : Produits financiers, non encaissables			-
Total Recettes	922 694.53	379 057.56	1 301 752.09

Délibération n° CA 2023_03_12

Objet : FINANCES – Vote du Budget primitif SAAD 2023 (M22) - suite

Budget SAAD 2023 exécutoires - Section d'investissement :

SAAD	CA 2022	BP 2023
001 - Déficit reporté		
003 - Excédent prévisionnel d'investissement		
Chapitre 15 - Provision pour risques et charges		5 559.64
Chapitre 15- Autres provisions pour charges		
Chapitre 16 - emprunts et dettes		
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles		5 135.00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles		10 000.00
Chapitre 23 - immobilisations en cours		
TOTAL DEPENSES	-	20 694.64
001 - Excédent reporté	18 938.12	20 284.64
Chapitre 10 (10222 - FCVTA)		135.00
Chapitre 13 - subvention d'investissement		
Chapitre 15 - dotation aux provisions : Dépréciation	337.50	
Chapitre 16 - emprunts et dettes		
Chapitre 28 (amortissements)	275.00	275.00
Chapitre 49 (dépréciation de compte)	734.02	
TOTAL RECETTES	20 284.64	20 694.64
RESULTAT	20 284.64	-

L'intégration du résultat 2023 se fait après l'approbation du compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent et votent les budgets primitifs 2023 du SAAD (M22).

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2023_03_13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : FINANCES – Vote du Budget primitif SSIAD 2023 (M22)

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des propositions budgétaires 2023 pour le SSIAD (M22) :

Budget SSIAD 2023 exécutoires - section de fonctionnement :

SSIAD BUDGET 2023 EXECUTOIRE	SSIAD	ESAME	TOTAL BUDGET EXECUTOIRE 2023
Déficit antérieur reporté			-
GR 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	23 800.00	4 200.00	28 000.00
GR 2 : Dépenses afférentes au personnel	952 376.00	168 066.00	1 120 442.00
GR 3 : Dépenses afférentes à la structure	67 141.00	11 849.00	78 990.00
Total Dépenses	1 043 317.00	184 115.00	1 227 432.00
Excédent antérieur reporté			-
GR 1 : Produits de la tarification	967 760.73	166 371.71	1 134 132.44
GR 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	75 556.27	17 743.29	93 299.56
GR 3 : Produits financiers, non encaissables			-
Total Recettes	1 043 317.00	184 115.00	1 227 432.00

Délibération n° CA 2023_03_13

Objet : FINANCES – Vote du Budget primitif SSIAD 2023 (M22) - suite

Budget SSIAD 2023 exécutoires - section d'investissement :

SSIAD	CA 2022	BP 2023
001 - Déficit reporté		
003 - Excédent prévisionnel d'investissement		135 275.33
Chapitre 15 - Provisions pour risques et charges		
Chapitre 16 - emprunts et dettes		
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	7 250.00	15 000.00
Chapitre 21 - immobilisations corporelles		15 366.00
Chapitre 23 - immobilisations en cours		
TOTAL DEPENSES	7 250.00	165 641.33
001 - Excédent reporté	154 192.83	161 039.33
Chapitre 10 (10222 - FCVTA et 10682)	10 000.00	366.00
Chapitre 13 - subvention d'investissement		
Chapitre 15 - dotation aux provisions	1 312.50	
Chapitre 16 - emprunts et dettes		
chapitre 21 - immobilisations corporelles		
Chapitre 28 (amortissements)	2 784.00	4 236.00
TOTAL RECETTES	168 289.33	165 641.33
RESULTAT	161 039.33	-

L'intégration du résultat 2023 se fait après l'approbation du compte administratif 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent et votent les budgets primitifs 2023 du SSIAD (M22).

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

 Sam PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2023_03_14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance de la proposition de création d'un poste de psychologue à TNC 80% pour la plateforme de répit.

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
2023/C/1		Avril 2023	Création	Psychologue 0.8 ETP	

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident la modification du tableau des effectifs, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le
Publiée ou notifiée le

23/03/2023



Délibération n° CA 2023_03_15

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs

Comme prévu par délibération du 21 septembre 2022, et en accord avec l'avis préalable du comité technique, le poste 2012/C/1 (multi-accueil Vezin) doit être modifié comme suit :

Poste	Actuel	Date	Création ou transformation		Note
2012/C/1	Educateur de Jeunes Enfants 0.9 ETP	Mars 2023	Modification	Educateur de Jeunes Enfants 0.8 ETP	a

(a) La partie direction du poste a été organisée différemment. L'agent sur le poste 2012/C/1 souhaitait une diminution de son temps de travail à 0.8 ETP (le 0.7 et complété par un 0.1 à Mordelles).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident la modification du tableau des effectifs, conformément au tableau ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



Le Président

Alain PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 23/03/2023
Publiée ou notifiée le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L' OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance des évolutions législatives et réglementaires en matière de protection sociale.

Informations générales

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le **risque santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le **risque prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour le **risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025** selon un **minimum de 7€ brut** mensuel, et pour le **risque santé à effet du 1er janvier 2026** selon un **minimum de 15€ brut** mensuel. Ces montants pourraient être revus selon la clause de revoyure prévue à l'article 8 du décret n°2022-581 et les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet relatif à la conduite des négociations relatives à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale.

L'employeur pourra opter, pour chacun des risques :

- soit pour la **labellisation**. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- soit pour la **convention de participation**, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique (définie par le décret précité et non soumis à la réglementation relative aux marchés publics), avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance.

.../....

Délibération n° CA 2023_03_16

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale (suite)

Cette consultation est réalisée :

- o soit par l'employeur,
- o soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Prévoyance

Pour mémoire, le CIAS participe actuellement à la Prévoyance (labellisation).

La participation CIAS est de :

- 10 euros pour les agents dont l'indice majoré est supérieur à l'indice médian.
- 15 euros pour les agents dont l'indice majoré est inférieur ou égal à l'indice médian.

Au 1^{er} janvier 2025, la participation sera d'au moins 7€ brut par agent (la participation actuelle du CIAS est donc supérieure).

Le décret 2022-1474 définit également les garanties minimales à mettre en place :

- en cas d'arrêt de travail 90% du traitement et 40% du RI
- en cas de mise en invalidité (permanente) : 90% du traitement

Santé

Actuellement, il n'y a pas de participation CIAS à la mutuelle santé.

Démarche CDG 35

Le centre de gestion devrait proposer une offre en matière de prévoyance au 1^{er} janvier 2024 et une offre en matière de complémentaire santé au 1^{er} janvier 2025 via des conventions de participation.

Si le CIAS souhaite intégrer la consultation proposée par le CDG35 pour la prévoyance, le Conseil d'Administration doit se prononcer, après avis favorable du CST du 9 mars 2023.

A ce stade, il n'y a pas d'engagement définitif.

Le prestataire sera choisi début juillet par le conseil d'administration du CDG et après avis du CST départemental. Le CST du CIAS devra ensuite rendre un avis avant que la collectivité ne délibère si elle souhaite effectivement souscrire à la convention de participation. La délibération devra être prise en septembre afin que les agents puissent être informés et qu'ils aient le temps de résilier les contrats qu'ils ont souscrits à titre individuel avant le 31/10/2023.

Le CIAS devra préciser le montant de la participation prévue.

Avantage de la convention de participation : taux plus intéressant à priori (durée de 6 ans).

Inconvénients : les agents n'auraient plus le choix de l'organisme s'ils souhaitent bénéficier de la participation CIAS (une modulation des garanties resterait possible sous réserve de la souscription des garanties minimales).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration approuvent les éléments sur la protection sociale, présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le 23/03/2023

Publiée ou notifiée le



Délibération n° CA 2023_03_17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Apprentis

Suite à l'avis favorable du CST le 9 mars 2023, il est proposé de définir le principe de l'apprentissage au CIAS.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants.

Répartition des postes d'apprentis au CIAS :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
EHPAD (St-Gilles)	1	Aide-Soignant	18 mois
Multi-accueil Le Rheu	1	Auxiliaire de puériculture	18 mois
Informatique	1	A préciser	A préciser

.../...



Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Affiché le
ID : 035-263501835-20230315-D_CA2023_03_17-DE

Délibération n° CA 2023_03_17

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Apprentis (suite)

Un maître d'apprentissage volontaire sera nommé au préalable. Il bénéficiera d'une NBI de 20 points.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration acceptent le principe d'accueillir des apprentis au CIAS, conformément aux éléments présentés ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 23/03/2023
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2023_03_18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : RESSOURCES HUMAINES – Rapport Social Unique 2021

Le Rapport Social Unique 2021 du CIAS à l'Ouest de Rennes est présenté à l'assemblée.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration prennent acte du Rapport Social Unique 2021.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

23/03/2023

Délibération n° CA 2023_03_19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : PETITE ENFANCE – Sollicitation d'aide au fonctionnement des Etablissements d'Accueil de jeunes enfants (halte-garderie de Bréal)

Le Conseil départemental met en œuvre une politique volontariste en faveur de l'égalité des chances, qui se traduit par une aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil collectifs d'enfants de 0 à 6 ans, accueillant au moins 40 % d'enfants en situation de vulnérabilité, issus de familles dont le tarif horaire ne dépasse pas 0.85 €/h ou enfants en situation de handicap relevant d'un projet d'accueil individualisé ou accueillir ces enfants pendant une durée cumulée au moins égale à 40 % de la fréquentation totale.

Une demande d'aide au fonctionnement 2022 a été présentée auprès de l'agence départementale du pays de Brocéliande afin de solliciter une aide financière pour la Halte-Garderie Un Six Font située à Bréal sous Montfort pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à l'Ouest de Rennes à :

- Solliciter la demande d'aide financière pour la Halte-Garderie Un Six Font située à Bréal sous Montfort pour l'année 2022
- Signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

23/03/2023

Délibération n° CA 2023_03_20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : PETITE ENFANCE – Sollicitation d'aide au fonctionnement des Etablissements d'Accueil de jeunes enfants

Le Conseil départemental met en œuvre une politique volontariste en faveur de l'égalité des chances, qui se traduit par une aide au fonctionnement versée aux établissements d'accueil collectifs d'enfants de 0 à 6 ans, accueillant au moins 40 % d'enfants en situation de vulnérabilité, issus de familles dont le tarif horaire ne dépasse pas 0.85 €/h ou enfants en situation de handicap relevant d'un projet d'accueil individualisé ou accueillir ces enfants pendant une durée cumulée au moins égale à 40 % de la fréquentation totale.

Une demande d'aide au fonctionnement 2022 a été présentée auprès de l'agence départementale du pays de Rennes afin de solliciter une aide financière pour la Halte-Garderie Un Six Font située à Chavagne, Cintré, Saint-Gilles et le multi-accueil situé à Le Rheu, pour l'année 2022.


Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à l'Ouest de Rennes à :

- Solliciter la demande d'aide financière pour la Halte-Garderie Un Six Font située à Chavagne, Cintré, Saint-Gilles et le multi-accueil situé à Le Rheu, pour l'année 2022
- Signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 23/03/2023
Publiée ou notifiée le

Pour extrait conforme,
Le Président
Alain PITON





Délibération n° CA 2023_03_21

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : PETITE ENFANCE – Actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE

Le règlement de fonctionnement des multi-accueils du Pôle Petite Enfance du CIAS à l'Ouest de Rennes a été actualisé :

- pour tenir compte de la nouvelle information technique de la CAF (It2022-126) visant à préciser l'application des circulaires n°2014-009 et n°2019-005
- pour se mettre en conformité avec le décret 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants, concernant l'administration de soins ou de traitements médicaux

.../...

Délibération n° CA 2023_03_21

Objet : PETITE ENFANCE – Actualisation du règlement de fonctionnement des EAJE (suite)

Les principales modifications portent sur :

- Les modalités de facturation de l'accueil occasionnel (p12) : seules les heures de présences effectives des enfants sont facturées aux familles. Un délai de prévenance de 48 heures pour les désistements est appliqué.
- Le pointage électronique (p14) : il est demandé d'indiquer la mention suivante :
« Les subventions publiques octroyées par la caisse d'allocations familiales aux gestionnaires des structures d'accueil du jeune enfant sont basées en partie sur les heures de fréquentation réelle des enfants. Ces heures doivent être fiables, pour que les subventions publiques versées par la caf correspondent au juste financement. Dès lors, le gestionnaire est tenu à la plus grande vigilance quant au correct enregistrement de ces heures. Les familles sont invitées à informer la direction de la structure de toute erreur dans le relevé d'heures de présences réelle qui leur serait transmis. Des contrôles peuvent être diligentés par la caf ».
- Les cas de déductions possibles (p 13) : pour les absences de moins de 4 jours un certificat médical n'est pas exigible, une attestation de la famille est alors produite.
- L'administration des médicaments : une autorisation annuelle des parents et une ordonnance annuelle complétée par le médecin sont obligatoires pour l'administration des antipyrétiques (molécules de paracétamol) et de l'Arnica.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration valident les modifications des règlements de fonctionnements des EAJE.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président



M. BIR PITON

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

23/03/2023

Délibération n° CA 2023_03_22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES**

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : AIDE SOCIALE – Convention de mise à disposition des locaux pour la CAF (service accompagnement social)

Soucieux d'apporter une réponse adaptée aux activités et aux besoins des usagers de son territoire, le CIAS à l'Ouest de Rennes met à disposition deux bureaux de permanences pour les associations ou services en lien avec l'emploi, l'insertion ou l'action sociale. Ils sont situés au rez-de-chaussée du siège administratif à Mordelles. Le CIAS assure des conditions d'accueil et d'information du public favorables, dans un souci de discrétion et de confidentialité.

Une convention de mise à disposition à titre gratuit est proposée avec le service accompagnement social de la CAF afin d'assurer une permanence sur rendez-vous les vendredis selon une fréquence bimensuelle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration autorisent le Président du CIAS à l'Ouest de Rennes à signer la convention de mise à disposition des locaux avec la CAF (service accompagnement social).

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président

Alain PITON



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

23/03/2023

Délibération n° CA 2023_03_23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : PAE – Demande de subvention auprès de Rennes Métropole pour l'année 2023

Dans le cadre du pacte territorial pour l'emploi en cours d'élaboration, Rennes Métropole souhaite renforcer l'action coopérative des acteurs Emploi Insertion Formation et, développer l'offre aux entreprises ainsi que la capacité à accompagner les employeurs. Ainsi, le service SEIF de Rennes Métropole propose 3 modalités de collaboration avec le service PAE :

- le soutien au fonctionnement du PAE pour ses missions d'accueil de proximité des usagers et des entreprises : subvention de 1 250 €

- la mise en place d'évènements avec des entreprises, en lien avec le service aux entreprises de Rennes Métropole. Et, la mise en place de la Médiation Active à l'Emploi (MAE) au bénéfice des participants du PLIE : subvention de 1 000 €

- la participation du service PAE au dispositif PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) : subvention de 12 000 €

L'objectif du PLIE vise à lutter contre les exclusions et permettre aux personnes éloignées de l'emploi de retrouver leur place sur le marché du travail via une remise en activité, une formation qualifiante. La référente de parcours PLIE accompagne les participants de manière individualisée en lien avec un réseau d'employeurs du territoire, dans un principe de médiation active vers l'emploi.



Délibération n° CA 2023_03_23

Objet : PAE – Demande de subvention auprès de Rennes Métropole pour l'année 2023 (suite)

Dans le cadre du PLIE, la conseillère emploi-formation du service PAE est identifiée en tant que référent de parcours. Ainsi, elle consacre 30% de son temps de travail à l'accompagnement renforcé et individualisé de 24 participants pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident de :

- Valider l'adhésion du service PAE aux 3 modalités de collaboration définies par Rennes Métropole : service de proximité, service aux entreprises et référence de parcours PLIE (accompagnement jusqu'à l'emploi durable et animation d'un réseau d'entreprises) pour l'année 2023, soit une subvention décomposée en 1 250 €+ 1 000 € + 12 000 €
- Solliciter une subvention auprès de Rennes Métropole
- Autoriser le Président du CIAS à l'Ouest de Rennes à signer l'imprimé CERFA de demande de subvention.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,

Le Président



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 23/03/2023
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2023_03_24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEBOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : PAE – Attribution d'une subvention pour le CIDFF35

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) d'Ille et Vilaine exerce une mission d'intérêt général, confiée par l'État, dont l'objectif est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le CIDFF informe, oriente et accompagne le public, en priorité les femmes, dans les domaines de :

- l'accès au droit ;
- de la lutte contre les violences sexistes et intra-familiales ;
- du soutien à la parentalité, à l'éducation et à l'accompagnement veuvage ;
- de la recherche d'emploi, de la formation et reconversion professionnelle, de la création d'entreprise et de la validation des acquis d'expérience (VAE) et de l'insertion sociale et professionnelle.

En partenariat avec le PAE, le CIDFF35 intervient sur le territoire du CIAS dans le cadre d'un accompagnement individualisé de femmes éloignées de l'emploi (BAIE) et d'un Module Découverte des Métiers.

La conseillère du CIDFF35 accompagne des femmes lors de RDV individuels tous les 15 jours à Le Rheu (L'Autre Lieu) et Mordelles (au CIAS) et, une fois par an sur des temps collectifs avec le Module Découverte des Métiers, sur 4 jours 1/2 avec pour objectif de permettre à des femmes en recherche d'emploi de découvrir les métiers de l'entreprise.

.../...



Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Affiché le
ID : 035-263501835-20230315-D_CA2023_03_24-DE

Délibération n° CA 2023_03_24

Objet : PAE – Attribution d'une subvention pour le CIDFF35 (suite)

Le CIAS participe aux activités du CIDFF35, en 2023 la subvention versée peut passer de 2 200 € à 2 300 €.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de faire évoluer la participation financière du CIAS vers le CIDFF35 à 2 300 € pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident d'attribuer une subvention de 2 300 € au CIDFF35 pour l'année 2023.

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour extrait conforme,



DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 23/03/2023
Publiée ou notifiée le

Délibération n° CA 2023_03_25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS A L'OUEST DE RENNES

L'an deux mille vingt-trois

le mercredi 15 mars à 20 heures,

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'Ouest de Rennes, légalement convoqué, s'est réuni au siège administratif, Place Toulouse Lautrec – BP 31 – 35310 MORDELLES, sous la présidence de Monsieur Alain PITON, Président.

Membres présents : M. Alain PITON, Mme Valérie LEOEUF, Mme Liliane GRASLAND, M. Ludovic COULOMBEL, Mme Gisèle HUTEAU, Mme Stéphanie DUMAND, Mme Sylvie GARDANS, M. Gérard CONAN, Mme Paulette FORGET, Mme Annie COLLEU.

Membres excusés/pouvoir :

M. Gilles MOREL. M. Denis COHAN. Mme Françoise CONAN.

Nombre de membres :

Date de convocation : 09/03/2023

- En exercice : 13
- Présents : 10 (quorum atteint)
- Pouvoirs : 0
- Votants : 10

Objet : PAE – Renouvellement adhésion au réseau SPEF pour l'année 2023

En 2013, le réseau SPEF (Structures de proximité emploi formation) de Bretagne est né de la concertation des structures PAE, EREF (Espace rural emploi formation), Espace emploi formation, maison de l'emploi sur les quatre départements bretons. Association ou service de la collectivité territoriale, ces structures de proximité, dites SPEFs, se caractérisent par un accueil et un accompagnement des personnes et des entreprises sur les questions d'emploi, de formation, d'orientation professionnelle et d'accès aux droits.

En 2023, adhérer au réseau SPEF Bretagne, c'est bénéficier des orientations suivantes :

- Etre visible dans le cadre d'IDEO (service public d'information et d'aide à l'orientation), du SPIE (Service Public de l'Insertion et de l'Emploi), du SPE (Service Public de l'Emploi)
- Se positionner sur les dispositifs de formation de la Région
- Rencontrer, échanger, apporter des contributions entre pairs pour essayer
- Formaliser et construire des partenariats : déploiement d'un plan d'actions régional avec Pôle Emploi, Transition Pro Bretagne et le Groupement Evolution Bretagne
- Construire entre SPEFs un outil commun numérique
- Favoriser le développement des compétences des professionnels
- Participer aux instances politiques régionales et départementales

La cotisation annuelle au réseau SPEF est pour l'année 2023 de 325 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion du service PAE au réseau SPEF pour l'année 2023
- D'autoriser le Président du CIAS à l'Ouest de Rennes à signer le bulletin d'adhésion

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise en Préfecture le

Publiée ou notifiée le

23/03/2023

